

**UDS**  
**QUESTION AU GROUPE DE PILOTAGE**  
**AU SUJET DE LA CELLULE CONGRÈS**

Les Directeurs des services communs de formation continue des trois universités s'interrogent et interpellent le groupe de pilotage sur l'avenir de la Cellule Congrès au sein de l'UDS.

**Les fondements**

La nécessité de décharger les enseignants-chercheurs de toutes les questions d'organisation, la volonté de développer les congrès scientifiques à Strasbourg et l'idée de capitaliser auprès d'une même équipe tout le savoir-faire en la matière ont conduit l'ULP à créer en 1990 une cellule spécialisée et totalement dédiée à cette tâche.

**Le statut et l'organisation**

Dès l'origine, les choix suivants ont été faits :

- a) placer ce service dans une logique d'autofinancement complet, y compris pour le salaire des personnels (hormis sa phase de démarrage), partant de l'idée que les droits d'inscription devaient intégrer les coûts complets et donc tous les coûts d'organisation.
- b) Laisser les enseignants-chercheurs libres de confier le suivi de leur congrès, en totalité ou en partie, à la Cellule Congrès ou se tourner vers un partenaire extérieur, voire assurer eux-mêmes la totalité des tâches.

Avec le temps, la Cellule Congrès a évolué sous une double contrainte :

- Initialement indépendante, il s'est avéré qu'elle ne pouvait survivre financièrement et techniquement que si elle était adossée à un autre service, capable d'aider à assurer les à-coups (sous charge ou surcharge passagères).
- Le rattachement au service de formation continue, intervenu dès 1992, obéissait en outre à une triple logique :
  - a) similitude de l'activité,
  - b) similitude de la logique d'autofinancement,
  - c) assimilation des congrès à des actions de formation continue.

L'expérience a montré que ces congrès sont de réels moyens de formation continue et que les salariés demandent souvent à pouvoir, par convention, en imputer le coût sur le budget formation continue de leur entreprise. C'est pour pouvoir y répondre favorablement que le DEPULP a obtenu les autorisations nécessaires de la Direction Régionale du Travail en date du 23 avril 1996.

## La cellule aujourd'hui

- Elle est composée de deux personnes trilingues à temps plein
  - un ASI sur poste gagé,
  - un TEC contractuel.

La plus grande partie de sa comptabilité est assurée par le DEPULP.  
Elle a recours à des vacataires occasionnels en tant que de besoin.

- Elle a géré en 2006-2007, **18** congrès ayant accueilli **3261** participants et engrangé des recettes propres à la Cellule à hauteur de **67.000,- €**
- En termes de « références » elle peut faire valoir, à titre d'exemple, les capacités suivantes
  - gestion (en **1999**) d'un congrès de **2500** participants,
  - gestion en simultané (en **décembre 2006** de **4** congrès aux mêmes dates, et en **juin 2007** de **5** congrès aux mêmes dates),
  - gestion en 2005 et 2006 de **9** congrès réellement internationaux.
- sur les cinq dernières années la Cellule Congrès de l'ULP a au moins géré
  - **6** congrès pour l'UMB,
  - **3** congrès pour l'URS.

## Perspectives d'avenir

L'expertise acquise, la solidité de la structure et la synergie avec le DEPULP militeraient pour une pérennisation des modèles (celui-ci a d'ailleurs été reproduit avec succès à Lyon 1).

Le projet qu'avait conçu l'UMB va dans le même sens, avec deux différences majeures :

- rattachement au bureau de la recherche,
- recrutement d'une seule personne, a priori sur budget Etat.

L'ensemble de ces éléments devraient permettre aux responsables politiques de dire :

- a) si l'UDS sera dotée d'une Cellule Congrès,
- b) à quel service elle sera rattachée.

Implicitement ils auront à se prononcer sur son mode de gestion et sur les postes attribués.

Pour le groupe de travail des Directeurs

J. JOLY Directeur du DEPULP (et de la Cellule Congrès)